

Madame, Monsieur,

Nous vous informons avoir procédé à la mise à jour de vos cotisations en qualité de **Non Salaré Agricole**.

Cette régularisation fait suite à une évolution des éléments retenus pour le calcul de votre appel, à savoir :

- ⇒ prise en compte de vos revenus professionnels ou d'une demande de rectification d'une déclaration déjà enregistrée,
- ⇒ prise en compte d'un changement de situation ou de statut vous concernant ou pour un membre de votre famille participant aux travaux (collaborateur, aide familial ou associé d'exploitation),
- ⇒ ou tout autre motif impactant votre facture et dont vous nous auriez fait part à réception de votre précédent bordereau d'appel de cotisations.

VOTRE FACTURE PRÉSENTE UN SOLDE DÉBITEUR

Si le solde à payer est supérieur ou égal à 5 €, nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de paiement figurant sur votre bordereau d'appel des cotisations.

Si votre facture présente un solde inférieur à 5 € (à payer ou prélevé), cette somme ne sera pas mise en recouvrement et le prélèvement ne sera pas effectué. La facture ci-jointe vous est donc transmise pour simple information.

Pour vos futures échéances, nous vous invitons à prendre connaissance, au verso de ce courrier, des avantages liés au prélèvement automatique de vos cotisations.

VOTRE FACTURE PRÉSENTE UN SOLDE CRÉDITEUR

Vous n'avez rien à régler. Le montant indiqué vous sera remboursé prochainement sous réserve d'affectation à d'autres sommes dues.

Si votre facture présente un crédit inférieur à 5 €, cette somme ne vous sera pas remboursée. La facture ci-jointe vous est transmise pour information.

NOUS CONTACTER

Si vous souhaitez des informations sur votre bordereau d'appel et le calcul de vos cotisations :

- ⇒ Contacter le **service Cotisations : 02.40.41.39.79**

Si vous souhaitez des précisions sur votre relevé de situation, sur les règlements effectués ou si vous rencontrez des difficultés de paiement :

- ⇒ Contacter le **service Recouvrement : 02.40.41.39.63**

LA DIRECTION

Pour vos futures échéances, profitez des avantages du prélèvement ou télé-réglez vos factures sur Internet

Obligation de dématérialisation

Nous vous rappelons que depuis cette année, la DRP et le paiement de vos cotisations sous forme dématérialisée deviennent obligatoires dès lors que votre dernier revenu professionnel est supérieur à 10 000€.

Si vous avez recours aux services d'un tiers déclarant, ce dernier dispose de services dédiés (EDI/DRP) afin de remplir les formalités administratives qui vous incombent par voie dématérialisée.

Dans le cas contraire, la déclaration en ligne de vos revenus professionnels et le télé-règlement de vos cotisations sociales s'effectuent sur le site msa44-85.fr via votre espace privé. Si vous ne recourez pas encore aux services en ligne du site, vous devez procéder à votre inscription selon la procédure décrite à la rubrique « Services en ligne - Mon espace privé - Créer votre compte » afin d'accéder à votre espace privé.

Le non-respect de cette obligation vous expose à une majoration correspondant à 0,2% des sommes déclarées en cas de déclaration par un autre mode ; 0,2% des cotisations et contributions versées en cas de paiement par chèque.

Simplifiez-vous la vie : optez pour le PRELEVEMENT de vos cotisations

Le prélèvement, une solution qui vous met à l'abri des retards de paiement, des oublis, des incidents postaux. Vous n'avez plus de chèques à signer, ni de courriers à affranchir.

Vous pouvez opter pour :

- ⇒ le **prélèvement automatique aux échéances**,
- ⇒ le **prélèvement automatique mensuel**.

La mensualisation est un contrat qui permet d'étaler le paiement des cotisations d'une façon régulière sur l'année. Lors de l'appel annuel, le solde dû après actualisation est réparti sur les échéances restant à courir.

Comment en faire la demande ?

Il suffit de nous retourner l'imprimé « mandat de prélèvement SEPA » dûment complété et signé, accompagné de vos coordonnées bancaires (RIB ou RICE).

L'imprimé « mandat de prélèvement SEPA » peut être obtenu auprès de votre interlocuteur MSA ou téléchargé à partir de notre site Internet www.msa44-85.fr, rubrique "**Services en ligne / Formulaires à télécharger / Formulaires exploitant**".

Une offre de services en ligne conçue pour vous

"Mon espace internet privé : Comme je le veux, quand je le veux"

Grâce à votre espace internet privé MSA, vous gagnez du temps. Cet espace vous permet d'effectuer :

- vos déclarations de revenus professionnels (DRP),
- vos demandes de changement de situation,
- vos demandes de modulation des appels fractionnés ou mensuels (DMA),
- vos estimations de cotisations non salariées agricoles,
- vos demandes d'attestations d'affiliation, de radiation...,
- le télé règlement de vos factures.

Comment vous inscrire ?

- placez-vous sur la page d'accueil du site Internet www.msa44-85.fr,
- cliquez sur le lien "S'inscrire" situé dans le bloc de connexion intitulé "*Mon espace privé*",
- complétez le formulaire d'inscription en suivant les instructions,
- après vérification, nous vous adressons par courrier, un code d'accès provisoire à personnaliser.

Simple, efficace et fiable : la gamme des services en ligne de la MSA permet de réaliser un certain nombre de démarches personnelles et professionnelles.

Si vous êtes également employeur de main-d'œuvre, cet espace vous intéresse.

**Pour profiter de tous ces services,
Inscrivez-vous vite sur le site sécurisé de la MSA 44-85**